

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres excusés ou absents	01
Nombre de procurations	01
Nombre de votants	15

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 08 SEPTEMBRE 2025

A 19 H 00

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, en séance ordinaire, à dix-neuf heures, en salle de la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire.

Étaient présents : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Delphine MAURAND, Catherine JANTON, Céline MICHON, Patricia CHANEL, Christine DOLE, et Séverine BRESSAND.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY.

Excusé (e) ou absent (e) s : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY)

Date de convocation du conseil municipal : Vendredi 29 août 2025

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des votants, le compte-rendu de la séance du lundi 21 juillet 2025

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- **URBANISME** :
 - Point sur les dossiers enregistrés depuis la dernière séance,
 - Droits de préemption urbain,
- **ACHAT DE TERRAIN RUE SAINT VINCENT A TURGON** :
 - Point sur les discussions conduites avec l'acquéreur de la propriété cadastrée section A n° 927-928-1574 et 1593,
 - Poursuite de la procédure pour achat de quelques mètres carrés afin de résoudre les problèmes liés à l'empiètement de la voirie sur cette propriété,
- **ACCEPTATION DE LA DONATION DE LA PARCELLE W n° 455 SITUEE AUX VIGNES DU CRUIX,**
- **DEMANDE D'ACHAT FORMULEE PAR UN PRIVE POUR UN MORCEAU DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION E n° 929 AU ROSET,**
- **RECRUTEMENT D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF** :
 - Publicité actuellement en cours pour la création d'un poste d'adjoint administratif à raison de 18 h 00 hebdomadaires à compter du 1^{er} décembre 2025
- **EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE** :
 - Etat d'avancement des travaux,
 - Avenant sur lot N° 3 – Gros-œuvre – enduit de façade (Ent. GALLE),

- **AMENAGEMENT DE LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES ET DE LA SALLE DE DRUILLAT ACCUEIL LOISIRS :**
 - Point sur ce dossier
 - Modification de l'attributaire du lot N° 8 – Sols souples,
 - Avenant sur le lot carrelage (AMVR POUPON CARRELAGES),
 - Pose d'un chauffage au sol dans la salle de DRUILLAT ACCUEIL LOISIRS,
- **AMENAGEMENT DU CITY PARC :**
 - Point sur ce dossier.
- **REPAS OFFERT AUX PERSONNES AGEES EN DECEMBRE : MODIFICATION DU TARIF DES ACCOMPAGNANTS,**
- **CONTRAT DE NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX :**
 - Signature du contrat pour l'année 2025/2026
- **SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE – AIR ENERGIE CLIMAT (SCOT-AEC) DE GRAND BOURG AGGLOMERATION : Dossier « arrêt projet ».**
 - Avis du Conseil.
- **PROJET D'HYDROGENODUC :**
 - Point sur la rencontre intervenue le 2 septembre dernier avec la société NaTran,
- **QUESTIONS DIVERSES :**
 - Comptes-rendus de diverses réunions,
 - Visite du passage à niveau N° 39 le 22 juillet 2025,
 - Modernisation de l'axe Dijon – Ambérieu-en-Bugey,
 - Barnum offert par le Conseil Régional,
 - Divers

URBANISME :

1 – Le point est fait sur les demandes enregistrées depuis la précédente séance :

Certificats d'urbanisme :

N° 21/2025 – Me Emilie BAILLY-JACQUEMET pour la propriété cadastrée section C n° 535 et 431, située 531, route des Batailles (propriété de Mme Jeanne LAFONT) – Zones Ua et A.

N° 22/2025 – SELARL A. DUBOIS et E. BAILLY-JACQUEMET pour la propriété cadastrée section B n° 519, 520, 522 et 523, située 63, chemin sur Culet (propriété de Mme Bernadette FERROILLET) – Zones Ub et As.

N° 23/2025 – URBA RHONE pour la parcelle cadastrée section D n° 662 (785 m2) au hameau de La Ruaz (propriété de M. LAZZARO Anthony) – Zone Ub.

N° 24/2025 – Me Emilie BAILLY-JACQUEMET pour la parcelle cadastrée section W n° 175 située aux Granges Berliet (propriété de Mme Claudette NICOD) – Zone Np.

N° 26/2025 – Me Nelly GOYATTON pour la propriété constituée des parcelles E n° 913 et 1050 appartenant aux consorts MORANDAT et située 2524, route Neuve – Le Roset – Zones A et Ub.

Déclarations préalables :

N° 28/2025 – M. JANTON Hervé pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture – Parcelle E n° 887 – 920, route du Chêne Clair – Zones A et Ad (accord délivré).

N° 29/2025 – M. GALLET Maxime pour la construction d'un abri de jardin – Parcelle A n° 874 (695m²) – 35, impasse du Pressoir – Turgon – Zone Ub (refus : non-respect des règles au niveau de la toiture).

N° 30/2025 – M. VIGNAUD Martin pour la construction d'une piscine sur la parcelle W n° 174 située 115, Impasse des Acacias – Zones A et N (accord délivré).

N° 31/2025 – M. GIRARD Frédéric pour la division foncière d'une propriété et la création d'un lotissement – Parcelles E n° 913-1025 et 1050 pour une superficie totale de 107 662 m² au 2524, route Neuve au Roset – Zones Ub et A.

N° 32/2025 – M. CHARBONNIER Guy pour le remplacement de l'ancienne porte de garage par une version aluminium gris et la pose de 6 volets roulants en PVC de couleur chêne sur les fenêtres de l'habitation (régularisation) – 60, chemin du Margueron – Parcelle W n° 590 – Zones Ua et Np.

N° 33/2025 – M. GALLET Maxime pour la construction d'une piscine sur la parcelle A n° 874 – 35, Impasse du Pressoir – Zone Ub du PLU.

Permis de construire :

N° PC modificatif - 00115122B0009-M01 – Demande de M. Thomas PONTIUS pour le décalage d'une porte et l'installation d'une fenêtre de toit supplémentaire par rapport au projet initial - Parcelles C 424 et 1025 – 14, chemin des Pendaines – Zones Ua et Ub.

Droits de préemption urbain :

Le Conseil Municipal, par délibérations adoptées à l'unanimité des présents, renonce à l'usage de son droit de préemption urbain dans le cadre des demandes suivantes :

N° 05/2025 – Projet de mutation de la propriété composée des parcelles cadastrées section A n° 927-928 et 1574 pour une surface totale de 337 m², située 380, rue Saint Vincent à Turgon — Propriétaire actuelle : Mme Martine VITUPY – Acquéreur : M. Nils POLIZZI - Zone Ua du PLU (Dossier adressé par Me Audrey VILLON).

N° 06/2025 – Mutation des parcelles cadastrées section A n° 1900-1903 et 1905 situées chemin des Gouttes à Turgon (Surface 1180 m²) – Propriétaire actuelle : Mme Annie CONVERT – Acquéreurs : M. GIUDICI Alban et Mme DIETRICH Clara – Zone Ub (secteur OAP) – (Maître Anne DUBOIS).

N° 07/2025 – Mutation de la propriété bâtie cadastrée section A n° 799 (356 m²), située 15, chemin des Petites Haies ; et non bâtie cadastrée section A n° 1606 (170 m²) située à Turgon – Propriétaires actuels : Consorts GUIGNARD – Acquéreurs : M. Fabrice GUIGNARD et Mme Sabrina FAUGERON – Zone Ua - (Maître Anne DUBOIS).

N° 08/2025 – Mutation de la propriété bâtie cadastrée section D n° 662 (785 m²), située 67, impasse du Pelloux – Propriétaire actuel : M. Anthony LAZZARO – Acquéreurs : M. Romain BULLIFFON et Mme Mélissa BOUGUEDRA – (Maître Audrey VILLON).

N° 09/2025 – Mutation de la propriété bâtie située 2524, route Neuve – Parcelles E 913 et 1050 – Consorts MORANDAT – Acquéreurs : M. Alexandre MOUILLOR et Mme Violaine ROUSSÉ – Zones Ub et A – (Maître Nelly GOYATTON).

N° 10/2025 – Mutation de la propriété pour une partie de la parcelle cadastrée section A n° 1590 (8 m2) – Propriétaires actuels : Consorts EXCOFFIER – Acquéreur : Mme Martine VITUPY – Zone Ua du PLU – (Maître Audrey VILLON).

N° 11/2025 - Mutation de la propriété composée des parcelles cadastrées section B n° 622 et 1967 (6 a 11 ca), 1650, route de Pont d'Ain – Propriétaires actuels : consorts GEORGIEFF – Acquéreurs : M. CHENE Clément et Mme Liouba DIAS – Zone Ua du PLU (Maître Christophe KINTZIG)

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Délibérations pour renonciations À l'usage des droits de préemption urbain
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

ACHAT DE TERRAIN RUE SAINT VINCENT A TURGON :

Comme indiqué au cours de la séance précédente, la voirie empiète sur la propriété cadastrée section A n° 927-928 et 1574, située 380, rue Saint Vincent à Turgon, objet du droit de préemption urbain N° 05/2025.

Afin de mettre cette situation en adéquation et d'empêcher tous les risques de litiges dans le futur, une rencontre a eu lieu avec l'acquéreur M. Nils POLIZZI qui donne son accord à la cession des quelques mètres carrés nécessaires.

La commune doit prendre en charge, les frais :

- de bornage,
- d'achat du terrain,
- de rédaction de l'acte notarié.

Le cabinet de géomètres CHANEL-GRAND a procédé au bornage ce 5 septembre dernier.

Monsieur le Maire propose l'adoption d'une délibération pour :

- la prise en charge des frais de bornage, du prix d'achat du terrain et de la rédaction de l'acte notarié par le budget communal,
- lui donner pouvoir pour la signature des actes et de toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Achat de terrain rue Saint Vincent À Turgon
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

ACCEPTATION DE LA DONATION DE LA PARCELLE W 455 :

M. Patrick PITTON a proposé à la commune la donation d'un terrain cadastré **section W n° 455 d'une contenance de 405 m2 situé « Vignes du Cruix » et en zone Np.**

Ce terrain appartient à une indivision de 7 personnes lesquelles sont toutes d'accord pour cette opération.

L'acte sera rédigé par Maître Emilie BAILLY-JACQUEMET notaire à PONT D'AIN.

La dépense à la charge de la commune s'établira à : 767.45 €.

Une délibération est nécessaire pour la bonne suite de cette donation.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Acceptation de la donation de la parcelle W n° 455 Prise en charge des frais relatifs à cette opération Autorisation de signature au Maire
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	01

DEMANDE D'ACHAT FORMULEE PAR DES PARTICULIERS POUR UN MORCEAU DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION E n° 929 AU ROSET :

La propriété située au 52 chemin des Teppes est en vente (appartenant actuellement à M. et Mme CHEVALIER).

Les personnes intéressées par son acquisition ont contacté la mairie et envoyé un mail car elles souhaiteraient acheter un morceau de la parcelle communale cadastrée section E n° 929, au Roset (actuellement louée par bail à l'Amicale du Roset).

Il sera pris contact avec les demandeurs pour connaître la teneur exacte de leur demande.

L'Amicale du Roset, locataire de ce bien, sera également consultée pour savoir si elle serait opposée au détachement de quelques mètres carrés de ce terrain, si cette transaction venait à aboutir.

RECRUTEMENT D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF :

Le recrutement d'un adjoint administratif, pour réorganisation du secrétariat lors du départ en retraite de Mme Marie-Hélène EMEYRIAT est à l'étude.

Une publication a été effectuée pour un poste 18/35^{ème} effectif à compter du 1^{er} décembre 2025.

De nombreuses candidatures ont été reçues.

EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE :

- Le point est fait sur les travaux en cours. Il reste essentiellement des finitions de carrelage, électricité, plomberie sur la partie de l'ancienne cuisine et de ses annexes.

La pose des volets extérieurs, la finalisation de la toiture végétalisée, l'aménagement des extérieurs... sont soit à faire, soit à terminer.

- **Monsieur le Maire propose la validation de l'avenant N° 1 au marché de travaux sur lot N° 3 - Gros œuvre – Enduit de façade – Entreprise GALLE pour une plus-value de 2 500.00 € H.T. portant le marché à 132 260.24 € H.T. (au lieu de 129 760.24 € initiaux).**

Cette plus-value concerne le rehaussement du linteau dans le mur en pierre pour la porte de passage entre la cuisine et les anciens sanitaires

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Approbation de l'avenant pour le lot N° 3 Gros-œuvre – Enduit de façade Entreprise GALLE Autorisation de signature au Maire
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

AMENAGEMENT DE LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES ET DE LA SALLE PRETEE A DRUILLAT ACCUEIL ET LOISIRS :

- Le point est fait sur l'état d'avancement des travaux, sachant que pour l'instant le planning prévisionnel est bien respecté.

L'électricité est en voie d'achèvement, la pose des cloisons, la plomberie en cours et l'isolation extérieure devrait débuter tout prochainement.

- Monsieur le Maire rappelle que le lot N° 8 – Sols souples avait été attribué à l'entreprise « CURT PEINTURES ». Celle-ci, suite à une erreur de calcul de sa part dans le chiffrage initial (oubli d'un poste), a sollicité la dénonciation du marché et n'a pas souhaité donner suite à sa proposition.

Il est proposé d'attribuer ce lot à l'entreprise MEURENAND pour une dépense de 5 226.97 € H.T. (sans option).

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Validation de la transmission du lot N° 8 À l'entreprise MEURENAND Suite à dénonciation de l'entreprise attributaire Autorisation de signature au Maire (CURT PEINTURES)
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

– Monsieur le Maire propose ensuite la validation d'un **avenant n° 1 de 589.20 € T.T.C. sur le lot 7 – Revêtements - Faïences - AMVR POUPON CARRELAGES**, qui porte sur l'ajout de 4.7 m2 de carrelage, 8.7 ml de plinthes assorties, la fourniture et la pose de seuil suisse.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Approbation de l'avenant AMVR POUPON CARRELAGES Autorisation de signature au Maire
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

- Comme prévu, il est procédé à l'aménagement de la salle prêtée à DRUILLAT ACCUEIL ET LOISIRS, au rez-de-chaussée du bâtiment.

L'ancien parquet a été retiré et une dalle a été coulée (travaux confiés à l'entreprise Pierrick MERMET – Hors marché).

Les anciens éclairages seront remplacés par des LED pour une dépense de 264.00 € H.T.

Il est proposé de faire installer un chauffage au sol par l'entreprise BERGEOT et que cette dépense soit prise en charge par le budget communal (travaux hors marché) pour un montant de 3 972.00 € H.T.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Approbation de la pose d'un chauffage au sol Et d'éclairage LED Dans la salle DE DRUILLAT ACCUEIL ET LOISIRS par l'entreprise BERGEOT Prise en charge de cette dépense
Pour :	13
Contre :	00
Abstention :	02

- Augmentation du nombre de panneaux photovoltaïques et du coût de la prestation :

Pour une meilleure rentabilité, il est proposé d'augmenter le nombre de panneaux photovoltaïques à 14 alors qu'il été initialement prévu d'en installer 10 ce qui générera une augmentation de 5 050.80 € T.T.C. (14 300.40 € T.T.C. au lieu de 9 249.60 € T.T.C.).

Le Conseil accepte cette modification.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Approbation de l'augmentation du nombre de panneaux photovoltaïques Prise en charge de cette dépense Autorisation de signature au Maire
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

AMENAGEMENT DU CITY PARC :

Les nouveaux jeux commandés à l'entreprise PROLUDIC doivent être installés les 22, 23 et 24 octobre prochains. En cas d'intempérie, leur achèvement est programmé le 27 octobre.

L'entreprise CONTION réalisera le terrassement en amont pour une dépense de 3 090.00 € H.T.

Le démontage des anciennes structures est confié aux adjoints techniques.

Des renseignements seront pris concernant l'attribution éventuelle de subvention, les jeux étant adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Pour les finitions, la pose d'environ 60 ml de rondins sera nécessaire pour la tenue des graviers.

REPAS OFFERT AUX PERSONNES AGEES EN DECEMBRE : TARIF POUR LES ACCOMPAGNANTS :

Chaque année, un repas est offert, en décembre, aux personnes âgées. Les accompagnants y sont accueillis moyennant une participation.

Celle-ci était d'un montant de 28.00 depuis 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal qui l'accepte à l'unanimité, d'augmenter ce tarif et de le fixer à 30.00 € à partir du repas de décembre 2025, pour se rapprocher du coût effectif de cette prestation.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Repas offert aux personnes âgées Augmentation du tarif du repas des accompagnants À compter du repas de décembre 2025
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

CONTRAT DE NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX :

Une rencontre a eu lieu avec la Société Ultranet pour discuter une réduction des coûts de cette prestation.

Il a été décidé que le ménage du groupe scolaire serait effectué deux fois par semaine (au lieu de quatre précédemment), à compter de la rentrée de septembre.

Par contre, il sera nécessaire de vérifier, chaque soir, l'ensemble des toilettes. Il sera demandé aux ATSEM d'effectuer cette mission, avant de quitter l'établissement.

Il conviendra, par ailleurs, de s'assurer que les heures supplémentaires nécessaires au nettoyage de la salle polyvalente ont bien été évaluées ou de revoir le contrat dans l'année si nécessaire.

Il est proposé au conseil d'approuver et d'autoriser le maire à signer la proposition faite pour l'année 2025/2026 pour un coût estimatif de 30 160.64 € T.T.C. (soit 8 259.00 € en moins par rapport à l'année 2024/2025)

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Approbation de la proposition De contrat de nettoyage pour l'année 2025/2026 Avec réduction du nombre de prestations à l'école
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE – AIR ENERGIE CLIMAT (SCOT-AEC) DE GRAND BOURG AGGLOMERATION : Dossier « arrêt projet » :

Pour mémoire, lors de la séance du 21 juillet dernier, il avait été fait part de la possibilité de consulter le projet de SCOT-AEC sur le site Web de Grand Bourg Agglomération (onglet « fonctionnement de la collectivité – SCOT – Dossier arrêt projet ») dans l'objectif d'émettre un avis sur ce document.

La délibération adoptée par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 7 juillet dernier, a fait l'objet d'une publication à la grille de la mairie pendant un mois (soit du 11 juillet au 18 août 2025)

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer, comme demandé par GRAND BOURG AGGLOMERATION et émet un avis FAVORABLE.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Avis concernant le SCOT - AIR ENERGIE CLIMAT (SCOT-AEC) De GRAND BOURG AGGLOMERATION
Avis favorables :	15
Avis défavorables :	00
Abstentions :	00

PROJET D'HYDROGENUC AVEC NATRAN :

Une rencontre a eu lieu le 2 septembre dernier à 15 h 00 en mairie avec M. Christophe CLARENS, représentant de la société NATRAN (ex GRT GAZ).

Ce dernier a exposé le projet de construction d'un hydrogénoduc à l'étude, nommé HY-FEN, qui passera sur une partie de la commune.

L'objectif de cet Hydrogenuc est d'alimenter les grands bassins industriels et d'effectuer un maillage de tout le territoire Européen.

Les personnes en charge de l'étude souhaitent rencontrer les élus afin de savoir si des projets structurants étaient envisagés pouvant gêner la construction de cette canalisation (Ø compris entre 900 et 1200 mm) qui pourrait suivre le tracé du pipeline existant.

L'étude de faisabilité a été lancée par arrêté préfectoral.

QUESTIONS DIVERSES :

→ Visite du passage à niveau n° 39, route des Creuses :

Le 22 juillet dernier, une rencontre a eu lieu avec les services de la SNCF concernant les installations de sécurité à proximité du passage à niveau n° 39.

Aucun dysfonctionnement n'a été relevé ; en conséquence il n'est pas demandé de travaux à la commune.

→ SNCF : Modernisation de l'axe DIJON – AMBERIEU-en-BUGEY :

Par courrier du 29 juillet, la SNCF fait part du projet de modernisation de la ligne Dijon/Ambérieu-en-Bugey – Saint Jean de Maurienne, dans le but de permettre d'augmenter le trafic fret tout en tenant compte du trafic voyageurs et des projets de développement de l'offre voyageurs.

Dans le cadre de l'étude actuellement en cours (pour une mise en place à l'horizon 2033), des mesures environnementales et acoustiques seront réalisées par des entreprises partenaires de la SNCF (VERDI et SIXENSE).

Elles auront besoin d'accéder à des parcelles publiques ou privées. Les propriétaires des parcelles closes concernées seront contactés par ces sociétés pour fixer les modalités d'intervention.

Ce travail débutera cet été 2025, à compter de mi-août et s'étendra sur une période maximale de 12 mois avec des passages ponctuels.

→ Barnum offert par le Conseil Régional :

Il a été pris possession du Barnum pliant offert par le Conseil Régional et stocké dans le local du Comité pour mise à disposition des associations locales et de la commune.

→ Plan de Prévention des Risques Naturels « Côtière de l'Ain » :

Le Plan de Prévention des Risques Naturels « Côtière de l'Ain » (PPRn) entrera dans **la phase d'enquête publique du lundi 13 octobre 2025 à 14 h 00 au jeudi 20 novembre 2025 à 12 h 00.**

Le dossier sera consultable :

- dans les mairies concernées aux horaires d'ouverture de ces dernières avec un registre papier pour recueillir les observations du public,

- en ligne, avec un registre dématérialisé via l'adresse : <https://www.democratie-active.fr/enquetepubliquepprncotieredelain/>

- le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : pprncotieredelain@democratie-active.fr

Le Commissaire-enquêteur, Monsieur Gérard MAILLE, se tiendra à la disposition du public et recevra les observations :

- **samedi 18 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de DRUILLAT.**

(Pour les autres communes, se référer à l'affiche publiée à la grille de la mairie).

➔ **Comité Départemental de Fleurissement et Routes Fleuries du Revermont :**

Des délégués de l'Association « Routes Fleuries du Revermont » ont effectué une visite à DRUILLAT, le 6 août dernier dans le cadre de l'attribution des prix aux communes participantes.

Le 26 août suivant, ce sont des représentants du Comité Départemental de Fleurissement qui ont réalisé la même mission.

➔ **CLUB DES CONSCRITS ET ASSOCIATION DES JEUNES :**

L'assemblée générale du Club des Conscrits et de l'Association des Jeunes s'est tenue le vendredi 5 septembre 2025.

12 jeunes étaient présents avec 5 nouveaux conscrits (nés en 2008).

Un changement du bureau est intervenu.

La mairie est dans l'attente de sa nouvelle composition.

➔ **SALON DES MAIRES :**

Le salon des Maires se tiendra à Paris, les 18, 19 et 20 novembre 2026. Les élus souhaitant participer à cet évènement sont invités à se faire connaître rapidement pour inscription et réservation du train.

Heure de clôture de la séance : 21 h 20

Date de la prochaine séance : Lundi 20 octobre 2025 à 19 h 15

Fonctions	Noms Prénoms	Signatures
Maire	Jean-Luc EMIN	
Secrétaire de Séance	Carole BUFFET	